

OMPI



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

WIPO/GRTKF/IC/14/INF/7

ORIGINAL : anglais

DATE : 2 juillet 2009

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Quatorzième session
Genève, 29 juin – 3 juillet 2009

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES
POUR LES COMMUNAUTES AUTOCHTONES ET LOCALES ACCREDITÉES

DECISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR GENERAL
CONFORMEMENT A LA RECOMMANDATION
ADOPTÉE PAR LE CONSEIL CONSULTATIF

Note d'information établie par le Directeur général

1. Les modalités de création du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI approuvées par l'Assemblée générale figurent dans l'annexe du document WO/GA/32/6 (ci-après dénommée "décision"). L'article 6.i) de la décision est ainsi rédigé :

"Le conseil consultatif adopte sa recommandation avant la fin de la session du comité en marge de laquelle il se réunit. Cette recommandation indique :

"i) la session future visée par l'assistance financière (à savoir, la session suivante du comité),

"ii) les demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session considérée et pour lesquels des fonds suffisants sont disponibles,

“iii) les demandeurs éventuels qui, de l’avis du conseil, devraient en principe bénéficier d’une assistance mais pour lesquels les fonds nécessaires ne sont pas disponibles,

“iv) les demandeurs éventuels dont la demande d’assistance a été rejetée conformément à la procédure décrite à l’article 10,

“v) les demandeurs éventuels dont la demande a été reportée à la prochaine session du comité conformément à la procédure décrite à l’article 10.

“Le conseil consultatif transmet sans délai le contenu de sa recommandation au directeur général de l’OMPI, qui prend une décision conforme à cette recommandation. Celui-ci en informe le comité sans tarder, en tout état de cause avant la fin de sa session en cours, sous couvert d’une note d’information précisant la décision prise à l’égard de chaque demandeur.”

2. En conséquence, le Secrétariat souhaite communiquer le rapport et les recommandations adoptés par le Conseil consultatif à l’issue de sa réunion tenue en marge de la quatorzième session du comité. Ce rapport fait l’objet de l’annexe.

3. Le comité est informé que, conformément à l’article 6.d) de l’annexe du document WO/GA/32/6 approuvée par l’Assemblée générale à sa trente-deuxième session, portant création du Fonds de contributions volontaires de l’OMPI, et compte tenu des recommandations d.iii) et d.iv) adoptées par le Conseil consultatif, le directeur général a adopté les décisions recommandées par le Conseil consultatif.

4. Conformément à l’article 6.d) et à l’article 5.a) de la décision et compte tenu des recommandations d.i) et d.ii) du Conseil consultatif, le directeur général prendra la décision de financer la participation des candidats ayant fait l’objet d’une recommandation du Conseil consultatif conformément à l’article 5.e) de la décision, sous réserve que l’Assemblée générale de l’OMPI renouvelle le mandat du comité, dans sa forme actuelle ou sous une forme différente.

5. Le directeur général a pris dûment note du reste du contenu du rapport du Conseil consultatif.

[L’annexe suit]

ANNEXE

RAPPORT DU CONSEIL CONSULTATIF

DU FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L'OMPI

a) Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI, dont les noms des membres, nommés par décision du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore à sa quatorzième session, figurent à la fin du présent rapport, a tenu sa sixième réunion du 30 juin au 2 juillet 2009 sous la présidence de M. Abdellah OUADRHIRI, membre d'office, en marge de la quatorzième session du comité intergouvernemental.

b) Les membres du Conseil consultatif se sont réunis conformément aux articles 7 et 11 de l'annexe du document WO/GA/32/6. MM. Preston HARDISON et Joseph OGIERIAKHI, membres nommés du Conseil consultatif, n'ont pas participé aux délibérations et se sont abstenus de voter sur leur demande d'assistance financière. Mme Le'a Malia KANEHE, membre nommé du Conseil consultatif, s'est abstenue de voter sur la demande présentée par Mme Debra HARRY. M. Joseph OGIERIAKHI s'est abstenu de voter sur la demande présentée par Mme Dora OGBOI.

c) Conformément à l'article 5.a) de l'annexe du document WO/GA/32/6, le Conseil consultatif a pris note de la situation financière du fonds décrite dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/14/INF/4 en date du 11 juin 2009, distribuée avant l'ouverture de la quatorzième session du comité, qui indiquait que le montant disponible au titre du fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 176 539,50 francs suisses le 11 juin 2009, et que des contributions de 25 000 dollars É.-U. avaient été promises.

d) Par ailleurs, le Conseil consultatif a adopté les recommandations ci-après sur la base de l'examen de la liste des candidats figurant dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/14/INF/4 et du contenu des demandes correspondantes :

i) session future pour laquelle un appui financier est prévu conformément à l'article 5.e) : quinzième session du comité intergouvernemental;

ii) candidats qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session considérée et pour lesquels des fonds suffisants sont disponibles : (dans l'ordre alphabétique)

Mme Lindis Janina AREVALO COBOS
Mme Trudie BRODERICK
M. Ani CASIMIR CHUKWUNONYELUM KINGSTON
M. Albert DETERVILLE
Mme Haman HAJARA
M. Preston HARDISON
Mme Debra HARRY
Mme Lucia Fernanda INÁCIO BELFORT
M. Devi Prasad MAZUMDER

M. Musa Usman NDAMBA
Mme Dora OGBOI
Mme Margaret RAVEN
M. Rodion SULYANDZIGA
M. Honor TOUDISSA MALANDA
M. Teanau TUIONO
M. Santos TZORIN JULAJUJ
Mme Fawsia YOUSIF GALALELDIN

iii) candidats dont la demande a été rejetée :

M. Kennedy NYONGBELA DOHJINGA
M. Charles SALIL KIPLAGAT
M. Jean Augustin TSAFAK DJIAGUE

iv) candidats dont l'examen de la demande par le Conseil consultatif a été reporté à la quinzième session : (dans l'ordre alphabétique)

M. Babagana ABUBAKAR
Mme Rose ATENG MBA
M. Tomas ALARCON EYZAGUIRRE
M. Phillip BIRD
M. Aatur Rahman CHOWDURY
M. Jury Alfredo GUTIERREZ MARISCAL
Mme Irene LESHORE
Mme Christiana Saiti LOUWA
M. Jafarou MALAM KOSSAO
M. Miguel Angel MERLO GUTIERREZ
Mme Verna MILLER
M. Jebra Ram MUCHAHARY
M. Joseph OGIERIAKHI
M. Maui SOLOMON
Mme Maxine STOWE

Le contenu du présent rapport et les recommandations qu'il contient ont été transmis au directeur général de l'OMPI après son adoption par les membres du Conseil consultatif conformément au dernier alinéa de l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/32/6.

Fait à Genève, le 2 juillet 2009

Liste des membres du Conseil consultatif :

M. Abdellah OUADRHIRI, directeur général du Bureau marocain du droit d'auteur, Ministère de la Communication (Maroc), président du Conseil consultatif, vice-président du comité intergouvernemental, membre d'office [signé]

et, dans l'ordre alphabétique :

M. Martin GIRSBERGER, chef de la section Propriété Intellectuelle et Développement Durable, Institut fédéral de la Propriété intellectuelle, Suisse [signé]

M. Preston HARDISON, représentant des Tulalip Tribes of Washington [signé]

Mme Le'a Malia KANEHE, représentante du Indigenous Peoples Council on Biocolonialism [signé]

Mme Hayet MEHADJI, premier secrétaire, Mission permanente de l'Algérie, Genève [signé]

M. Yazdan NADALIZADEH, conseiller, Mission permanente de la République islamique d'Iran, Genève [signé]

M. Milan NOVAKOVIĆ, examinateur de brevets, Office de la propriété intellectuelle, République de Serbie [signé]

M. Joseph OGIERIAKHI, représentant de la West Africa Coalition for Indigenous Peoples' Rights [signé]

M. Luis VAYAS VALDIVIESO, premier secrétaire, Mission permanente de l'Équateur, Genève [signé]

[Fin de l'annexe et du document]